

en disposant au-dessus des fils de pièce et au-dessous des fils de poil une baguette en métal ou fer, un peu plus longue que le tissu à produire, légèrement arrondie à sa

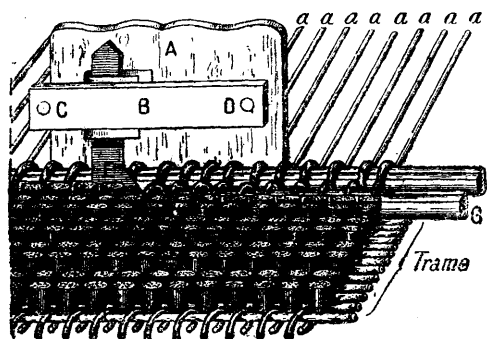


Fig. 1. — Tissage du velours : aaa, chaîne de poils ; F, G, baguettes ; E, couteau et son guide ; A, B, C, D, support du couteau.

partie inférieure et présentant à sa partie supérieure une rainure (fig. 1). L'ouvrier est muni de deux au moins de ces baguettes. Tandis qu'elles sont en place, il promène, suivant la rainure de la moins éloignée, une lame fine et très aiguisée, le *couteau*, dont l'avant, s'introduisant sous les boucles, les coupe. Il retire cette baguette, qu'il reporte au delà de la seconde, coupe le long de celle-ci, la place, à son tour, au delà de la première, et ainsi de suite. La confection des deux chaînes est menée, d'ailleurs, simultanément : deux fils de pièce sont intercalés entre chaque fil de poil et, après chaque fil de poil, on donne trois coups de trame, qui précèdent le coupage. Les fils coupés sont, de la sorte, solidement maintenus. Ils se relèvent, ressortant en saillie sur l'étoffe, et, plus ils sont serrés, plus le velours est riche. Certains velours ont ainsi vingt-cinq boucles au centimètre. Les fils peuvent être, d'autre part, à 2, 3, 4... brins, donnant des velours à 2, 3, 4... poils. La hauteur des poils est aussi un élément de beauté. Elle dépend de celle des baguettes. Dans tous les cas, la chaîne qui forme la boucle est, on le conçoit, nécessairement plus longue que celle qui constitue la pièce. Le rapport est ce qu'on appelle l'*embrevage*. Le plus généralement adopté est, pour les velours de bonne qualité, de 4 à 6, c.-à-d. que la chaîne supérieure a six fois la longueur de la chaîne inférieure. La *peluche* (V. ce mot) est un velours à poils très longs et généralement couchés. La *panne* tient le milieu entre le velours et la peluche.

Le *velours frisé* ou *épinglé* se fabrique de la même manière que le velours ordinaire. Mais les poils n'en sont pas coupés, et le cannelé forme, une fois retirée la baguette, qui est alors cylindrique et sans rainure, une petite boucle (fig. 2). Le *velours ciselé* résulte de la



Fig. 2. — Velours coupé et velours frisé ou épinglé.

VELOURS. Le velours est l'un des tissus les plus anciennement connus. L'Inde et la Chine le produisaient dès les temps les plus reculés, et, en Europe, Gènes, Lucques, Milan furent, de bonne heure, renommées pour sa fabrication, que des ouvriers italiens importèrent à Lyon en 1536. Il se compose essentiellement de deux chaînes entrelacées et superposées : la chaîne inférieure, qui, avec la trame, produit le fond du tissu ou *pièce*, et la chaîne supérieure, qui recouvre la première et forme le *poil* ou *peluche*. La chaîne de pièce peut être combinée en armure taffetas ou sergé (V. Tissu). Elle ne présente, comme tissage, aucune particularité notable. La chaîne du poil fait un cannelé. Les boucles qui la constituent sont obtenues

combinaison des effets des velours coupés et des velours épinglés. Le *velours plain* est celui qui est tout uni, sans figures ni rayures. Une raseuse mécanique, qui fonctionne comme les tondeuses des drapiers, assure l'égalité de ses poils. Le *velours cannelé* ou *à côtes* est celui qui présente une succession de raies alternativement en velours plain et en velours ras. On peut, du reste, obtenir, en variant ou en graduant les baguettes, des côtes transversales se contrariant. On peut aussi, en combinant les velours avec d'autres armures, déterminer, sur

un fond uni, des dessins veloutés de toutes sortes (*velours façonnés*) : il suffit de ne faire lever les fils de poils sur les baguettes qu'aux endroits où l'on veut produire le velours, en réglant, dans les autres parties, leurs liages avec les duites, d'après une armure lisse convenablement choisie, satin ou autre.

Les velours se fabriquent en soie, en coton, en laine, en lin, en jute, et, d'une façon générale, en toute espèce de textiles.

Le *velours de soie* — qui se fait ou en *tout soie*, ou en poil soie ou schappe et trame coton (*velours mélangé*) — est naturellement le plus prisé et aussi le plus cher. Il s'adresse à la consommation de luxe et à l'ameublement. On le distingue, d'une façon générale, en velours tissé à la main ou *velours au fer* et en velours tissé mécaniquement. Les premiers, tout en occupant, rien que dans l'agglomération lyonnaise, près de 20.000 métiers, représentent à peine, aujourd'hui, un quart du métrage total. Les velours dits *tailleur*, pour cols et parements, ainsi qu'une bonne partie des velours « mode », en couleur, appartiennent à cette catégorie. Il en est de même des velours frisés et ciselés, dont la production est devenue aussi restreinte que le prix en est élevé. Les velours « mécanique », sans être aussi parfaits, se rapprochent chaque jour davantage des velours « au fer ». Les métiers, qui font souvent jusqu'à huit pièces à la fois, fonctionnent, pour le tissage du fond, à la manière ordinaire. Pour la confection de la chaîne supérieure, les baguettes sont mises en place automatiquement et retirées lorsque les boucles ont été assurées par quelques duites de fond. Le coupage des boucles se fait au fur et à mesure de leur formation et d'une façon également automatique. Il y a aussi des métiers qui tissent deux pièces superposées. Les chaînes de fond et les fils de trame sont, à cet effet, disposés, pour chacun des deux tissus, sur des rouleaux d'ensouple différents. Au contraire, il n'y a qu'un appareil pour la chaîne de poils, qui leur est commune, les deux faces veloutées se produisant l'une contre l'autre, entre les deux « pièces », et, au fur et à mesure, un rabot constamment aiguisé sépare, par le coupage des poils, le tissu supérieur du tissu inférieur.

Les velours, peluches et panes de soie ont leur principal centre de production : en France à Lyon, en Allemagne à Crefeld, qui a eu longtemps un quasi-monopole de velours « poil schappe », en Angleterre à Bradford. En 1900, la production lyonnaise s'est élevée à 25 millions de fr. : velours tout soie, 15 millions ; velours mélangés, 9 millions ; peluches, 1.500.000 fr. ; velours divers, 1.500.000 fr.

Le *velours de coton* est destiné surtout à la consommation populaire et au vêtement. Originnaire d'Angleterre et, principalement, de Manchester — ce qui lui a valu le nom de *velours de Manchester* — il se fabrique en France, depuis 1765, à Amiens, et aussi, depuis 1893, à la suite de l'élévation des tarifs douaniers, un peu dans l'Est. On n'y emploie plus aujourd'hui que la machine. A la différence du velours de soie, son poil est fourni, non par une chaîne, mais par une trame. Quelquefois, il y a ainsi deux trames, l'une pour le fond, l'autre pour le poil. Le plus souvent, la même fournit les duites de fond et les duites des poils. Les duites de fond lient la trame suivant une armure régulière, généralement toile ou sergé ou croisé ; celles des poils forment des flottés, qui produisent les aigrettes du velours par suite de la coupe faite après coup sur la pièce entière. Le *velours à grosses côtes* est le type le plus important du velours de coton. Epais et chaud, il remplace avantageusement, pour les vêtements de chasse et de travail, le drap commun. L'industrie amiennoise en produit, chaque année, pour une quinzaine de millions de fr. Au contraire, le velours lisse *façon soie* ou *velvet*, qui vise à l'imitation des velours de soie et qui est susceptible des mêmes usages que celui-ci, ne se réussit bien qu'en Angleterre et en Allemagne. On l'emploie aussi bien pour les costumes de

femme que pour la gainerie, la garniture des écrans, les rideaux d'ameublement, etc.

Le *velours de laine* ne sert guère qu'à l'ameublement. Il est rarement obtenu par trame, mais presque toujours, comme les velours de soie, par double chaîne, et, comme eux aussi, il se tisse, soit à la main, soit à la mécanique. Le *velours d'Utrecht*, sa principale variété, a sa trame en lin ou chanvre, et quelquefois en laine, sa chaîne de fond en fil, et son velouté en poil de chèvre mohair. Sa caractéristique est le *gaufrage*. On le réalise à l'aide de deux cylindres, dont l'un porte en creux le dessin à obtenir, ce qui, à ces endroits, laisse intacts les poils, aplatis partout ailleurs. On le remplace depuis quelques années, en Angleterre et aux Etats-Unis, par un tondage, qui rase au lieu d'aplatir. Le *velours moquette*, dont le velouté est frisé, au lieu d'être, comme dans le poil d'Utrecht, coupé, a sa trame en coton, sa chaîne du fond en lin, son velouté en poil de chèvre. Le velours de laine s'est autrefois fabriqué exclusivement à Amiens. Actuellement, on ne fait plus guère, dans cette ville, que le *façonnage*, les centres de tissage étant à Tourcoing et Roubaix. La fabrication du velours de laine a, d'ailleurs, bien décliné en France depuis une trentaine d'années. L'Allemagne et les Etats-Unis, nos principaux clients, sont devenus, en effet, producteurs.

Quant à l'étoffe de soie dite *velours ottoman* ou *gros d'Ecosse*, elle n'a de commun avec les velours que la présence de deux chaînes, l'une disposée en taffetas, l'autre flottant sur trois coups consécutifs de trame. Aucune baguette n'intervient dans sa confection.

Le velours se « couche » à l'usage. Lorsqu'il a seulement été mouillé par la pluie, il suffit de le laisser sécher à l'air, en évitant de le brosser et de l'essuyer ; puis on le bat avec une fine baguette afin d'en relever les poils. Lorsque c'est un long usage qui l'a couché, il faut le mouiller à l'envers et exposer cet envers avec beaucoup de précaution, pour éviter de roussir, au-dessus d'un feu de charbon de bois un peu vif : l'eau se vaporise, et cette vapeur, en traversant le tissu, redresse les poils. On laisse ensuite complètement sécher. L. S.